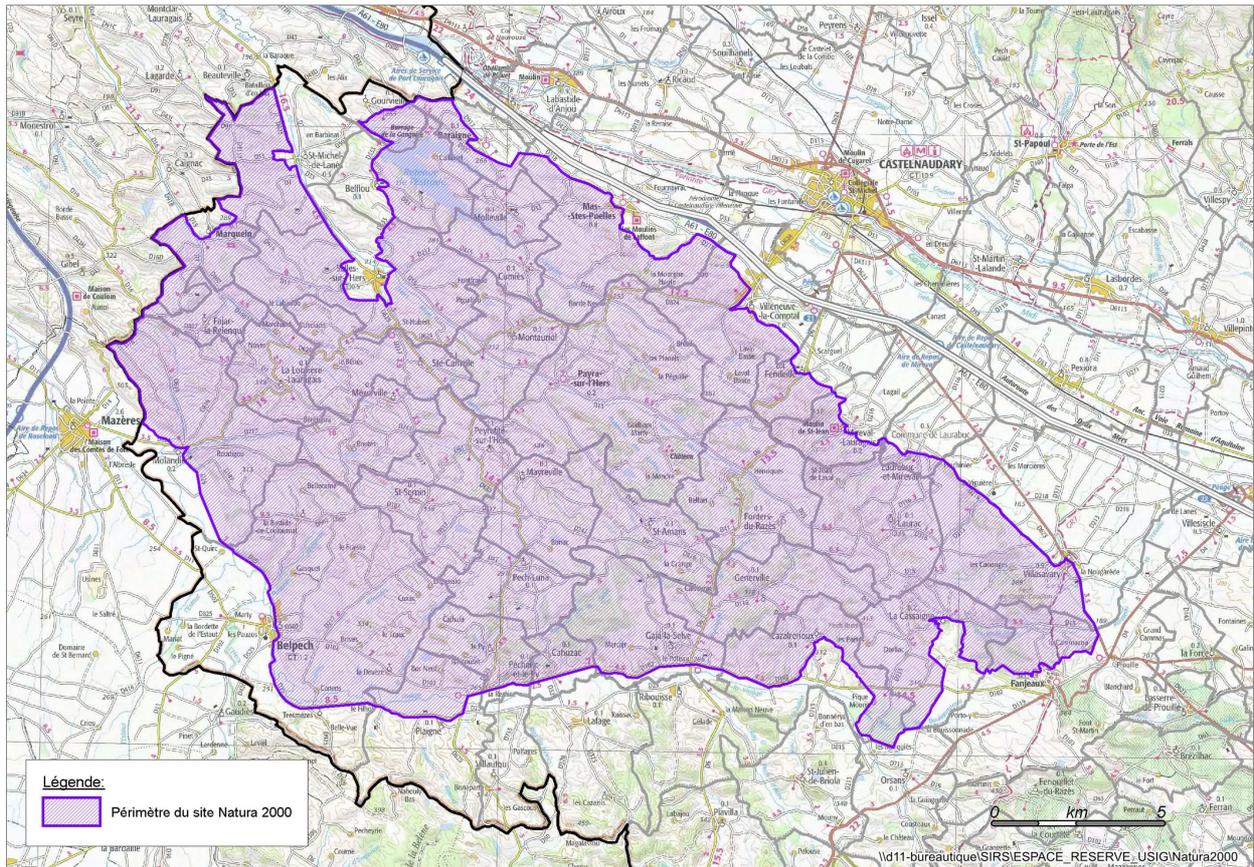


FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000
FR9112010 « Piège et collines du Lauragais »



Site FR FR9112010

ZPS :25 avril 2006

Département : Aude (11)

Surface du site: 31 147 ha

**Opérateur/animateur du site : Communauté de communes
Castelnaudary Lauragais Audois**

Description du site

Etendue sur 37 communes et 2 communautés de communes- « Castelnaudary Lauragais Audois » et « Piège Lauragais Malepère »-, cette ZPS compte parmi les plus vastes sites Natura 2000 de la région Languedoc-Roussillon. 14 communes sont incluses en totalité dans le périmètre de la ZPS et représentent 45% de sa superficie (tableau 2). Les 23 autres communes sont partiellement incluses dans le site Natura 2000 (à hauteur de 57% de leur territoire en moyenne). Avec 10000 habitants répartis sur 37 communes (données communes entières), l'urbanisation et la densité de population sont et restent faibles, malgré une augmentation de 20% de la population au cours des 10 dernières années.

Les collines molassiques de la Piège marquent la transition entre deux milieux, la plaine Lauragaise et le piémont, mais aussi entre les climats océanique et méditerranéen. Sur les premiers contreforts du massif pyrénéen, la Piège présente un relief extrêmement vallonné, marqué de collines rondes et vives, et de vallées étroites à fond plat. L'altitude varie de 189 à 392 mètres. Cette petite région est caractérisée par ses fortes pentes, résultant d'une érosion hydrique Document d'objectifs du site Natura 2000 ZPS FR 9112010 « Piège et collines du Lauragais »- Synthèse- - 9 - née de la combinaison de sols meubles et de pluies ponctuellement fortes. Les dénivelés atteignent régulièrement 40%, notamment en bordures Ouest et Est du territoire.

L'atlas paysager de la DREAL Languedoc – Roussillon identifie clairement « les collines cultivées de la Piège » comme une unité de paysages agricoles dominés par des crêtes boisées ou pâturées. Depuis les années 1970 le paysage agricole a profondément évolué. Les productions céréalières se sont fortement développées au détriment des prairies et de l'élevage. Le remembrement des terres dans les années 1990 a contribué à cette transformation avec la suppression de nombreuses haies sur l'ensemble de la zone. Depuis des programmes collectifs ont permis la replantation de quelques linéaires boisés. L'inventaire paysager de la DREAL Languedoc Roussillon identifie comme enjeux de protection et de préservation paysagers les structures arborées (arbres isolés, haies, alignement d'arbres) et, comme enjeux de valorisation, création et réhabilitation, les bords de cours d'eau (bandes enherbées, plantation et gestion de ripisylve), et les abords du barrage de la Ganguise.

Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Eléments quantitatifs	Etat de conservation	Menaces principales
Aigle botté <i>Aquila pennata</i>	A 092	5 -10 couples	B Moyen	Perte de territoires de chasse avec la fermeture des milieux ouverts naturels (landes, pelouses,...), Perte de sites de nidification par une gestion forestière basée sur la coupe à blanc, Dérangements aux alentours des sites de reproduction. , Electrocuton/collision sur le réseau électrique)
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	A 091	0-4 individus	C Mauvais	diminution de l'élevage, Régression des espèces proies (Lapin de garenne,...) à cause de la fermeture des milieux et des maladies virales (myxomatose, VHD). électrocuton/collision avec le

				réseau électrique.
Aigrette garzette Egretta garzetta	A 026	3-10 individus	B Moyen	Dérangements aux alentours des sites de reproduction et des dortoirs. Destruction des habitats de nidification. électrocution/collision avec le réseau électrique. Diminution des disponibilités alimentaires par la pollution des milieux humides, par les pesticides notamment.
Alouette lulu Lullula arborea	A 246	15-40 couples	D Très Mauvais	Abandon des pratiques agricoles d'élevages (Si les premiers stades de cette évolution lui sont plutôt favorables, l'évolution de la végétation vers la lande fermée ou le pré-bois entraîne la désertion des sites). Fermeture des milieux aboutissant à une proportion insuffisante de pelouses. Sensible aux hivers rudes (gel et/ou neige prolongés). Remembrements au profit d'étendues vouées à une agriculture plus intensive (suppression des arbres, des haies, du parcellaire en mosaïque,...). Plantations d'arbres en zone favorable à l'espèce. Perte de territoires par l'urbanisation et divers aménagements lourds. Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées.
Bihoreau gris Nycticorax nycticorax	A 023	10-30 couples	B Moyen	Dérangements aux alentours des sites de reproduction et des dortoirs. Destruction des habitats de nidification. électrocution/collision avec le réseau électrique. Diminution des disponibilités alimentaires par la pollution des milieux humides, par les pesticides notamment.
Bondrée apivore Pernis apivorus	A 072		C Mauvais	Fermeture des milieux ouverts à l'intérieur des espaces forestiers réduisant l'accès à la ressource alimentaire. Perte de sites de nidification par une gestion forestière basée sur la coupe à blanc
Bruant ortolan Emberiza hortulana	A 379	5-10 couples	D Très Mauvais	Abandon des pratiques agricoles d'élevage (Si les premiers stades de cette évolution lui sont plutôt favorables, l'évolution de la végétation vers la lande fermée ou le pré-bois entraîne la désertion des sites). y Fermeture des milieux aboutissant à un recouvrement ligneux et/ou arboré

				trop important
Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	A 084	5-10 couples	C Mauvais	Fermeture progressive des milieux réduisant les potentialités alimentaires des territoires de chasse. Prédation par le Sanglier. Destruction des nids dans les cultures
Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	A 082	15-25 couples	C Mauvais	Fermeture progressive des milieux réduisant les potentialités alimentaires des territoires de chasse. Prédation par le Sanglier. Destruction des nids dans les cultures
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	A 080	7-12 couples	C Mauvais	Perte de territoires de chasse (pelouses, landes, prairies,...) avec la fermeture des milieux. Electrocutation/collision sur le réseau électrique. Dérangements à proximité des sites de reproduction (travaux forestiers, sports et loisirs de pleine nature,...). L'espèce est en effet très sensible au dérangement, notamment au moment du choix de l'emplacement de l'aire et en période de couvaison.
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	A 224	10- 100 couples	C Mauvais	Fermeture progressive des milieux (prairies, landes, pelouses,...) réduisant les potentialités alimentaires des territoires de chasse. Percussions sur les routes avec des véhicules, particulièrement en fin de saison de reproduction. Dérangements aux alentours des sites de reproduction. Perte de territoires de chasse par l'urbanisation et divers aménagements. Disparition de l'entomofaune (papillons principalement) consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées.
Faucon crécerellette <i>Falco naumanni</i>	A 095	0-5 individus	B Moyen	Fermeture progressive des milieux réduisant les potentialités alimentaires des territoires de chasse.
Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	A 098	1-5 individus	C Mauvais	Fermeture progressive des milieux (pelouses, landes) réduisant les potentialités alimentaires des territoires de chasse sur les zones d'hivernage de l'espèce.
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A 103	1-3 individus	C Mauvais	Electrocutation/collision sur le réseau électrique. Généralisation de la monoculture en zones cultivées. Empoisonnement

				indirect lié à la lutte chimique contre les espèces "indésirables" (étourneaux, pigeons,...). Destruction directe (tir, empoisonnement,...).
Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	A 026	4-5 couples	C Mauvais	Perte de territoires de chasse avec la fermeture des milieux (landes, pelouses,...). Régression des espèces proies (Lapin de garenne,...) à cause de la fermeture des milieux et des maladies virales (myxomatose, VHD).
Grande Aigrette <i>Casmerodius albus</i>	A 027	15-30 individus	B Moyen	Dérangements aux alentours des dortoirs. électrocution/collision avec le réseau électrique. Diminution des disponibilités alimentaires par la pollution des milieux humides, par les pesticides notamment
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	A 029	3 couples	B Moyen	Dérangements aux alentours des sites de reproduction. Destruction des habitats de nidification. électrocution/collision avec le réseau électrique. Diminution des disponibilités alimentaires par la pollution des milieux humides, par les pesticides notamment
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	A 229	2-5 couples	B Moyen	Dérangements aux alentours des sites de reproduction par les activités humaines liées à la rivière (pêche, sports nautiques,..). érosion des sommets de berge provoquée par le bétail et les engins agricoles Destruction des berges par les aménagements en tous genres (reprofilage, enrochements, «consolidations»,...). Diminution des disponibilités alimentaires par la pollution des milieux humides, par les pesticides notamment.
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	A 073	5-10 couples	C Mauvais	Perte de sites de nidification par une gestion forestière basée sur la coupe à blanc Perte de territoires de chasse avec la fermeture des milieux (landes, pelouses,...). Dérangements aux alentours des sites de reproduction. Electrocution/collision sur le réseau électrique. Perte de territoire par l'urbanisation et divers aménagements. Empoisonnement indirect lié à la lutte chimique contre les espèces "indésirables" (chiens et chats errants, renards, campagnols,...) ou la fréquentation de décharges d'ordures

Milan royal <i>Milvus milvus</i>	A 074	0-3 couples	C Mauvais	<p>Perte de sites de nidification par une gestion forestière basée sur la coupe à blanc Perte de territoires de chasse avec la fermeture des milieux (landes, pelouses,...). Dérangements aux alentours des sites de reproduction.</p> <p>Electrocution/collision sur le réseau électrique. Perte de territoire par l'urbanisation et divers aménagements.</p> <p>Empoisonnement indirect lié à la lutte chimique contre les espèces "indésirables" (chiens et chats errants, renards, campagnols,...) ou la fréquentation de décharges d'ordures</p>
Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	A 133	3 couples	B Moyen	<p>Remembrements au profit d'étendues vouées à une agriculture plus intensive (suppression du parcellaire en mosaïque, haies, talus, friches,...). Généralisation de la monoculture en zones cultivées.</p> <p>Dérangements aux alentours des sites de reproduction. Diminution de la ressource alimentaire consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées. Destruction des oeufs ou des poussins par les machines agricoles.</p>
Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	A 236	2-4 couples	B Moyen	<p>Sylviculture inadaptée (coupe à blanc, futaies régulières avec des peuplements trop jeunes sur de grandes surfaces). Suppression des arbres sénescents et des arbres morts</p>
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	A 338	30 -60 couples	C Mauvais	<p>Déprise pastorale et fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion insuffisante de pelouses.</p> <p>Remembrements au profit d'étendues vouées à une agriculture plus intensive (suppression du parcellaire en mosaïque, haies,...). Diminution de la ressource alimentaire consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées. Fragmentation des milieux par les aménagements divers et l'urbanisation.</p>
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	A 255	10-20 couples	C Mauvais	<p>Déprise pastorale et fermeture progressive des milieux aboutissant à une proportion de pelouses ou de sol nu insuffisante. Plantations d'arbres en zone favorable à l'espèce.</p>

				Perte de territoires par l'urbanisation et divers aménagements lourds. Disparition de l'entomofaune consécutive à l'emploi de produits phytosanitaires en zones cultivées.
Plongeon arctique <i>Gavia actica</i>	A 002	1-2 individus	B Moyen	Dérangements aux alentours des sites d'hivernage par les activités humaines liées à la rivière (pêche, sports nautiques,...). Diminution des disponibilités alimentaires par la pollution des milieux humides, par les pesticides notamment.
Vautour fauve <i>Gyps fulvus</i>	A 078	5-20 individus	C Mauvais	Déprise du pastoralisme réduisant les ressources alimentaires potentielles de l'espèce. Electrocution/collision sur le réseau électrique ou avec divers aménagements (éoliennes,...) Utilisation de produits phytosanitaires en élevage. Empoisonnement indirect lié à la lutte chimique contre les espèces "indésirables" (chiens et chats errants, renards, campagnols,...). Intoxication au plomb suite à la consommation de carcasses d'animaux tirés à la chasse

Principaux objectifs du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
Toutes les espèces	Maintenir et conforter l'élevage et les zones pâturées	Entretien des milieux ouverts par gestion pastorale
Toutes les espèces	Développer et améliorer le continuum écologique grâce à la préservation et au développement des infrastructures agro-écologiques	Plantation de haies, mise en place de bandes enherbées
Toutes les espèces	Favoriser une gestion des sols alliant équilibres écologique et économique	Pratique du non-labour, mise en place de couverts végétaux
Héron pourpré, Plongeon arctique, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Martin-pêcheur d'Europe	Identifier et gérer si nécessaire les activités humaines pouvant impacter les oiseaux d'intérêt communautaire du barrage de l'Estrade (retenue d'eau de la Ganguise)	Mise en place de zones de tranquillités pour l'avifaune aquatique
Toutes les espèces	Informer et sensibiliser les acteurs locaux et les usagers à la découverte, la	Animation nature et conférences

	protection et au respect des oiseaux et de leurs habitats	
Toutes les espèces	Suivre les paramètres écologiques	
Toutes les espèces	Mettre en œuvre et animer le DOCOB	

Pour en savoir plus :

*Contact : Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
40 Avenue du 8 Mai 1945, 11400 Castelnaudary*

Sources d'information :

Site du MTES: www.developpement-durable.gouv.fr

Site de la DREAL Occitanie : www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr